

Date d'inscription : / /

Ceci est une Inscription Ré-inscription

ADHERENT

Nom et prénom * :

Adresse* :

CP* : Ville* :

Date de Naissance* : / / Profession :

 Fixe :  Port* :

 Mail* :

Cadre réservé à l'administration

*Obligatoire et en lettres majuscules SVP pour faciliter la saisie

Pour les adhérents mineurs, noms et prénoms des adultes responsables :

Mère  

Père  

Autres coordonnées de personnes de confiance à contacter en cas de problèmes

liens de parenté : 

RGPD : Ces coordonnées ci-dessus seront utilisées uniquement par Axélibre & 1001 danses à des fins d'informations sur les éventuelles absences de professeurs, les modifications de planning, la diffusion de tous les événements organisés par Axélibre ou 1001 Danses. Votre inscription en induit implicitement l'acceptation.

FORMULE CALENDRAIRE : CHOIX DES COURS 

Jour : heure :

Discipline* :

Prof :

Nbre de séances pour ce cours :

Jour : heure :

Discipline* :

Prof :

Nbre de séances pour ce cours :

Jour : heure :

Discipline* :

Prof :

Nbre de séances pour ce cours :

Jour : heure :

Discipline* :

Prof :

Nbre de séances pour ce cours :

Jour : heure :

Discipline* :

Prof :

Nbre de séances pour ce cours :

Jour : heure :


Discipline* :


Prof :

Nbre de séances pour ce cours :

i FORAITS

 Pour connaître le **prix des séances** merci de vous reporter le document intitulé "Tarif Z.Y.P"

 **Le Forfait calendaire** implique de choisir les séances, ainsi que la durée de l'abonnement.

 **Le forfait à la carte** implique de choisir le nombre de cours/semaine et la durée de l'abonnement. ont une durée de validité limitée. cette contrainte est à prendre en considération dans votre choix de nombre de cours que vous achetez.

FORMULE CALENDRAIRE



Cours définis à l'Inscription

1 MOIS* 3 MOIS** ANNEE
4 sem 12 sem 33 sem

| | | | | |
|--------------------------|-----------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> | 1 SÉANCE PAR SEMAINE | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | 2 SÉANCES PAR SEMAINE | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | 3 SÉANCES PAR SEMAINE | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | 4 SÉANCES PAR SEMAINE | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | 5 SÉANCES PAR SEMAINE | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

CALCULEZ VOTRE TARIF cf tarifs en annexe

PRIX DU FORFAIT CHOISI :€

Adhésion Obligatoire 15,00 €

Cauton carte d'accès* 10,00 €

TOTAL A PAYER : €

*Carte d'accès valable à vie, à régler une seule fois à la 1ère inscription, sous caution remboursable à restitution.

FORMULE A LA CARTE



Réservation fortement conseillée

- A LA SÉANCE
- FORFAIT 5 SÉANCES*
- FORFAIT 10 SÉANCES*
- FORFAIT 20 SÉANCES**
- FORFAIT 30 SÉANCES**

*validité 1 mois, **validité 2 mois

1. Reportez le nombre de séances que vous avez choisi.
2. Déterminez le prix unitaire des séances en vous reportant au "Tarif".
3. Calculez le prix total de vos séances en multipliant le nombre par le prix.
4. Ajoutez le prix de l'adhésion obligatoire
5. Si vous êtes nouvel adhérent, ajouter le prix de la carte d'accès (caution remboursable*).

CALCULEZ VOTRE TARIF cf tarifs en annexe

1. Nombre totale de séances* :

2. Prix de la séance (cf Tarif) : x €

3. Total du prix des séances : €

4. Adhésion Obligatoire 15,00 €

5. Cauton carte d'accès* 10,00 €

TOTAL A PAYER : €

LISTE DE PIÈCES A FOURNIR

- Fiche d'inscription remplie RECTO/VERSO et signée
- Certificat médical obligatoire (valable 3 ans)
- 2 enveloppes timbrées
- 1 photo pour les nouveaux adhérents
- Le paiement intégral de votre cotisation + adhésion annuelle + caution carte d'accès*

REGLEMENT

Pour les règlements échelonnés joindre tous les chèques avec, au dos, le nom de l'adhérent, si différent de celui du chèque, et la date d'encaissement. Rappel des modalités de base : 50% à l'insc. 2x25% sur les 2 mois suivants.

Espèces (demandez votre reçu)..... Montant : €

Prélèvements Mensuels (conditions, tarifs, et autorisation en annexe) Montant : €

Chèques (échelonnement possible sous conditions)

Chq n° BQ : Date : / / Montant : €

Chq n° BQ : Date : / / Montant : €

Chq n° BQ : Date : / / Montant : €

Chèques Vacances ou **Coupon Sport ANCV** (max 50% du total dû)

De n° à n° Nbre : PU :€ Montant : €

De n° à n° Nbre : PU :€ Montant : €

Autre moyen de paiement : Montant : €
(sous condition d'acceptation)

SIGNATURE & ENGAGEMENTS

- Dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD), j'autorise l'utilisation de mes données personnelles aux seules fins utiles de 1001 Danses et Axélibre.
- J'atteste avoir reçu, lu et compris le règlement intérieur, qui m'a été remis lors de mon inscription. (Notamment les Articles. 3, 4 et 5). En m'inscrivant j'accepte de le respecter sans exception ni réserve.

A Saint Paul Trois Châteaux
le / /

Signature :

Le présent règlement a pour but de définir les engagements, droits et obligations de chacun dans le respect des règles de bienséance, des personnes et des locaux mis à la disposition des élèves et adhérents.

Art 1 Sécurité

Parking : Veillez à respecter les marquages au sol, sans y laisser d'objets de valeurs. Afin de garantir votre sécurité, et celle des autres vous ne devez en aucun cas stationner sur le trottoir ou sur la voie publique. Tout contrevenant s'expose à une amende de la part des services de l'ordre.

Tout accident dans l'enceinte de l'école de danse, doit faire l'objet d'une déclaration immédiate dans le registre des incidents, auprès de l'accueil de l'école ou à défaut par mail dans les 12 heures qui suivent l'incident.

Art 2 Responsabilité

Les mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents jusqu'à l'heure du début de la séance. A la fin de la séance les parents sont priés d'être présents à l'heure, et de se déplacer jusque dans les locaux pour récupérer leur enfant (sauf autorisation de sortie).

N'apportez pas d'objets de valeur. L'association décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou dégradation d'objets dans les vestiaires.

Art 3 Cours Collectifs

Pour le bien être de tous, merci de respecter les horaires des séances. Pensez à prendre une serviette, ainsi qu'une bouteille d'eau.

La réservation de vos séances est très fortement recommandée. Cela vous permet d'anticiper, le manque de place, ou l'annulation d'un cours.

La structure se réserve le droit de procéder au remplacement d'un professeur en cas de défaillance ou d'absence du dit professeur sans que cela n'ouvre droit à des remboursements ou autres réclamations.

Les spectateurs passifs ne sont pas acceptés en séance.

Art 4 Cotisation "Cours bien-être"

La cotisation confère la qualité de membre, elle donne accès aux cours de mi-septembre à mi juin, hors certaines périodes vacances scolaires, et jours fériés. Un calendrier sera affiché dans les locaux.

La formule "À la carte" : Liberté de venir à n'importe quel cours et à n'importe quelle fréquence dans la semaine, dans la limite du nombre de séances prévue au forfait. Attention ces forfaits sont à durées limitées, leurs validités sont inscrites clairement sur le tarif. La réservation préalable est fortement recommandée.

Toutes les séances non consommées dans le délais de validité seront perdues.

Des cours pourront être ajoutés au forfait dans la limite de sa durée de validité.

La formule "Calendaire" : Les choix des jours et horaires des séances sont définis à l'avance. cette formule permet de garantir votre place chaque semaine ainsi que le maintien de votre cours durant toute la période de votre abonnement.

L'abonnement est défini sur une période donnée de date à date. En cas d'absence, vos séances ne pourront pas être rattrapées en dehors de votre période d'abonnement. Si une période de fermeture intervient pendant votre période d'abonnement, celle-ci sera prolongée d'autant.

Des aménagements de règlement sont possibles sous conditions. Ils ne remettent pas en cause la totalité de son encaissement. Les chèques planifiés seront encaissés.

Art 4 Cours Particuliers

Les cours particuliers sont à régler à l'école de danse et non au professeur (sauf entente préalable).

L'annulation d'un cours particulier programmé ne se fera que pour des motifs réels et sérieux.

En cas d'annulation d'un cours programmé, l'un doit prévenir l'autre, dernier délai la veille au soir du jour J par les moyens entendus entre eux. A défaut d'entente préalable établie, il sera utilisé au moins 2 moyens de communications traditionnels (SMS, Mail, Téléphone) pour concrétiser l'annulation, celui qui annule les cours se charge de prévenir aussi la structure par les mêmes moyens.

Tout cours non annulé dans les délais sera dû (sauf cas de force majeure) en valeur par l'élève, et en rattrapage x2 par le professeur. (Ces règles font appel au bon sens et peuvent être modulées par un accord tacite entre l'élève et le professeur, les compensations ci-dessus ne seront appliquées qu'en cas de désaccord ou de mésentente.).

Art 5 Adhésions, Carte d'accès

5.01 - L'adhésion, confère uniquement la qualité de membre, elle est suffisante pour l'accession au bureau, ainsi qu'au conseil d'administration. Elle est due, dès lors que le futur membre accède aux cours par le paiement de sa cotisation ou par l'adhésion volontaire. Elle n'est en aucun cas remboursable.

5.02 - La Carte d'accès : Elle est obligatoire, valable à vie et remboursable à restitution (en bon état et dans les 12 mois suivant la fin des accès). Elle vous permet d'accéder aux cours et de justifier de votre présence.

5.03 - Circonstances exceptionnelles et cas de force majeure : en cas de recours à cet article (incendie, inondations, autres catastrophes naturelles, décès, pandémie, ou incapacité manifeste. L'association s'engage à mettre tout en oeuvre pour assurer les cours par tous les moyens à sa dispositions, en dernier recours l'association pourra avoir recours à l'émission d'un avoir. Si la bonne foi de l'association ne peut pas être remis en cause, aucun remboursement ne pourra être exigé par l'adhérent.

Art 6 Respect des lieux

Le conseil d'administration et l'équipe 1001 Danses s'engagent à proposer aux adhérents des studios propres, agréables, et des équipements en bon état de fonctionnement.

De même, les adhérents doivent respecter les lieux et le matériel qui est mis à leur disposition.

Art 7 Hygiène

Dans le cadre des cours collectifs, il vous est expressément demandé de veiller à avoir une hygiène corporelle irréprochable, une tenue vestimentaire correcte et propre, l'accès au studio pourra vous être refusé si l'une de ces règles n'est pas respectée.

Le présent règlement vous est remis lors de votre inscription, qui lorsque vous la signez induit son acceptation sans exception ni réserve. Ce règlement est également affiché dans les locaux et consultable sur demande.

Fait à Saint Paul Trois Châteaux, remis à jour Le 21 Janvier 2020

Signature